

Autour de quelques lettres italiennes de François Cacault

Il était évidemment impensable, dans un congrès historique se tenant à Clisson, de ne pas parler de François Cacault (1743-1805), bien que ce Nantais d'origine, dont la carrière diplomatique s'est déroulée à Naples et à Rome, ne s'y soit installé qu'en 1796, sans doute à l'instigation de son frère Pierre, le peintre, et qu'il n'y ait résidé en permanence qu'un peu moins de huit mois avant sa mort.

Même si nous attendons toujours, comme le souhaitait en 1927 M. Bourdeaut son principal biographe¹, une « ample thèse de doctorat » sur le négociateur du traité de Tolentino (17 février 1797) et du Concordat de 1801, son activité diplomatique reste, dans l'ensemble, assez bien connue. Par contre nous manquons de détails sur l'homme lui-même, ses relations non professionnelles et son évolution intellectuelle, notamment sur le plan artistique. D'après son biographe, Cacault était « d'une physionomie rude et très brune... Il était brusque, spontané ». Un auteur à peu près contemporain, Édouard Richer, écrit en 1823, que « sa société était douce, parce qu'il n'était pas exigeant pour lui-même, quoi qu'il tint fort à ses principes en morale comme en physique² ». Il avait réuni une importante bibliothèque qui fut dispersée, après le décès de la veuve de son frère, par le libraire nantais Forest en 1828, selon son biographe. Mais il ne nous dit pas si cette vente a donné lieu à la rédaction d'un catalogue que nous n'avons pas eu le loisir de rechercher³.

¹ *François et Pierre Cacault : les origines du Concordat et le musée des Beaux Arts de Nantes*, longue étude parue dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* en 1927. L'auteur, qui cite beaucoup de documents originaux (mais il en omet parfois la date) ne semble pas avoir exploré les fonds des Archives nationales, ni des Affaires étrangères. À signaler aussi la thèse d'École des Chartes restée manuscrite de Rosine CLEYET-MICHAUD en 1971 : *Un diplomate de la Révolution en Italie, François Cacault (1793-1798)*.

² RICHER, Édouard, *Voyage à Clisson*, Nantes, Mellinet-Malassis, 1823, p. 5-6 (réimpression par Luce Courville en 1974).

³ Nous n'avons découvert qu'un seul titre de cette bibliothèque : *Lettres de Madame la Duchesse de La Vallière, morte religieuse carmélite*, Liège et Paris, Bourdet, 1697. L'exemplaire a figuré sous le n° 42 du catalogue de la librairie Antoine Dumas à Levallois, février 1996. Cette édition originale, rare, comportait plusieurs ex-libris de Cacault. Elle ne devait pas être en bon état car la notice indique une reliure en maroquin rouge de Laurenchet, donc très récente. Les publications personnelles de Cacault (traductions allemandes de 1777 et 1785) et ses quelques discours politiques sont assez rares et passent très rarement en vente.

Ses papiers personnels étaient également considérables. L'inventaire notarié, dressé après son décès en 1805, mentionne des registres, des copies de lettres, des correspondances de Talleyrand, Berthier, Bonaparte et certainement d'autres personnalités du monde des arts et des lettres comme les frères Sablet, Volaire ou le sculpteur Canova, sans compter ses banquiers comme Perregaux et Giovanni Torlonia. L'ensemble se trouvait encore à Clisson lors du décès de son frère en mars 1810. Mais l'ancien ambassadeur étant resté célibataire⁴ et n'ayant rédigé aucun testament, ses papiers ont dû être dispersés dans des conditions inconnues, à défaut de revendication administrative (mais qui, en haut lieu, après la chute de l'Empire pouvait s'intéresser aux archives d'un des auteurs du Concordat ?). Même s'il y a eu des destructions, elles n'ont pas été absolues puisqu'il se rencontre encore, dans le commerce des autographes, des lettres qui lui ont été adressées ou des minutes de pièces dont l'original est conservé aux archives des Affaires étrangères. Sans être rares, elles sont bien moins courantes que pour d'autres personnes de la Révolution, alors que Cacault a beaucoup écrit. Une partie de celles qui sont conservées aux archives des Affaires étrangères ont été publiées par Léon Séché en 1893, mais elles concernent surtout l'an V (1797). Il nous a donc semblé utile de présenter ici six de celles que nous avons pu recueillir depuis une quinzaine d'années, qui contiennent des renseignements inédits sur leur rédacteur et notamment sa collection de tableaux. Nous en avons écarté dix autres, de moindre intérêt.

*

* *

Les plus anciennes, dont nous ne donnerons pas le texte, peu clair, datent d'avril à juillet 1793 alors que Cacault n'était encore que chargé d'affaires de la République à Florence. Ces trois billets sont adressés au citoyen Reinhard, secrétaire de la légation de France à Naples, personne d'origine allemande, qui sera plus tard ministre des Affaires étrangères à la place de Talleyrand du 20 juillet au 21 novembre 1799. Elles concernent notre représentant à la cour de Naples M. de Mackau (qui avait succédé à Cacault), son épouse (ou sa sœur ?) et une sombre histoire de lettres décachetées⁵. Ces lettres n'étant pas officielles, notre compatriote n'y a pris

⁴ Par une erreur incompréhensible, le *Dictionnaire de la Révolution* de ROBINET et le dictionnaire plus récent de biographie française lui donnent pour fils un général baron J. Cacault, né en Charente-Maritime en 1769 et mort des suites d'une amputation à Torgau (Saxe) le 30 septembre 1813, dont le nom figure à l'Arc de triomphe.

⁵ Cacault écrit parfois le nom Reinhard. Il ne faut pas confondre le diplomate avec le paysagiste, pastelliste et graveur Jean-Chrétien Reinhardt né en 1761, qui était installé à Rome depuis 1789 et y mourut en 1847. Nous ne savons pas s'il était en relations avec le collectionneur.

aucun titre. Chargé de la liquidation de l'ancienne ambassade de France dans cette ville, il y restera jusqu'en 1796, veillant surtout à la sauvegarde des intérêts des artistes français chassés de Rome, puis apportant son concours au général Bonaparte dès les débuts de la campagne d'Italie. On sait son rôle lors de la discussion avec le pape Pie VI des conditions du traité de Tolentino du 17 février 1797 dont il sera d'ailleurs un des signataires, qui privait la papauté de la meilleure partie de ses états, abandonnant juridiquement à la France le Comtat venaisin, le tout avec une indemnité de vingt-cinq millions, principalement en objets d'art et matières précieuses (cent statues, cinq cents manuscrits, etc.).

La discussion n'avait pas été facile car le Directoire avait prescrit à Bonaparte des conditions inadmissibles pour la papauté qui détestait la Révolution, comme d'obtenir des prières publiques pour la prospérité de la République et reconnaître la constitution civile du clergé⁶ !

La première des lettres dont nous reproduisons le texte est adressée au général Bonaparte le 19 germinal an V (8 avril 1797) et concerne précisément les suites du traité. C'est bien l'original de la main de Cacaault, car on y trouve en tête une mention d'analyse par un secrétaire⁷. Son correspondant, alors à Rome, l'informe des inquiétudes de la papauté sur le retard mis par le corps législatif à ratifier le document. Le plus intéressant pour nous est constitué par les détails donnés sur le règlement de l'indemnité prévue, non seulement en espèces, mais aussi en objets d'art. On sait que leur arrivée à Paris fit l'objet d'une cérémonie publique, le bon peuple se pressant sur le passage des chariots de sculptures, tableaux et autres objets précieux. Mais Cacaault signale surtout, ce qui est peu connu, qu'il doit prochainement recevoir trois millions, moitié en argenterie, moitié en diamants. Il insiste sur la nécessité de prolonger son séjour à Rome pour veiller au départ de ce «butin» ; il est hors de doute que, par ses connaissances artistiques, il a joué un rôle important dans le choix des objets. Certes, la plupart des tableaux et sculptures ont été rendus, après 1815, mais l'argenterie a vraisemblablement été fondue, sauf peut-être quelques pièces anciennes, ce que nous ne savons pas. Le diplomate était assisté du chimiste Berthollet, d'un expert que la lettre ne nomme pas mais qui est sans doute le chimiste Chaptal⁸ et du peintre Jean-Antoine Gros (1771-1835), alors militaire, qui avait été nommé commissaire pour cette «récupération» d'objets d'art.

⁶ Instructions du 8 mai 1796, citées par LEMOINE, Yves, *La diplomatie française pendant la Révolution*, 1989.

⁷ Ce document de 2 p. 1/2 in-folio est abîmé par l'humidité.

⁸ Il existe à ce sujet, selon Lemoine, dans les papiers Daru conservés aux Archives nationales, un certain nombre de lettres de Talleyrand à Chaptal et à Cacaault, et de réponses de ce dernier en mai 1801, que nous n'avons pas eu le loisir de consulter et qui semblent inédites (cote AP 138).

Gros est concerné par la lettre suivante, adressée cette fois à Cacault, toujours à Rome, une semaine plus tard le 7 germinal (16 avril 1797) par le général Berthier alors chef d'état-major à Lobau. Ce dernier avait chargé Gros de procéder pour son compte à des acquisitions non précisées, mais probablement de tableaux qui abondaient alors sur le marché romain, après la suppression de nombreuses institutions religieuses. Cette lettre nous donne aussi des détails sur le traité de paix que l'empereur d'Autriche avait été contraint de signer en raison des succès militaires français qui, comme le dit Berthier, les avait fait s'élaner «en masse comme la foudre sur Vienne».

Le caractère conciliateur de notre compatriote avait été si apprécié par la curie, qu'à son départ de Rome, le pape Pie VI (auquel Cacault trouva «un ton de bonhomie et de simplicité») lui accorda une audience privée. La nomination de Joseph Bonaparte comme ambassadeur officiel de la République allait malheureusement assombrir cette bonne harmonie. Cacault reprit son poste à Florence, mais il sera rapidement remplacé par Reinhard dont nous avons déjà parlé et mis plus ou moins en disponibilité.

Revenu alors dans l'Ouest, il se présentera aux élections dans son département et sera élu au conseil des Cinq-Cents le 27 germinal an VI (16 avril 1798). Soulignons ici un détail qui semble oublié par les historiens locaux ayant traité de cette époque : son adversaire battu était le négociant Pierre Hadaudine (1756-1840), alors officier municipal à Nantes et surnommé le «Regulus nantais», car capturé par les chouans quelques années plus tôt et envoyé par eux sur parole à Nantes pour obtenir un échange de prisonniers, il refusa, malgré les objurgations de ses amis, de manquer à la parole donnée, tout en sachant qu'il risquait sa tête, puisqu'il n'avait pu obtenir satisfaction. Il est possible que son frère, le peintre, qui était revenu d'Italie avant lui, ait joué un rôle dans sa campagne électorale, mais nous ne saurions l'affirmer. Nous n'insisterons pas sur son activité de député, assez effacée.

L'Italie lui manquait et, devenu familier de Lucien Bonaparte par l'intermédiaire du peintre Jacob Sablet (qu'il fit sans doute venir à Nantes), il se rallia immédiatement au Premier Consul. Ce dernier cherchait une personnalité qualifiée connaissant bien les problèmes religieux et donc capable de faciliter la signature du Concordat, à laquelle s'opposait l'ancien évêque Talleyrand qui y était très hostile. Cacault, qu'il avait pu apprécier en l'an V, était l'homme idoine ; le 28 février 1801 il était envoyé à Rome comme «ministre de la République» mais sans avoir encore le titre d'ambassadeur.

C'est en cette qualité que, le 5 fructidor an IX (3 août 1801), Talleyrand lui adresse la lettre de recommandation que nous produisons, concernant un artiste peintre nommé Pierre Prévost, chargé de dessiner les principales villes d'Italie pour un «panorama» sur lequel nous manquons de

détails. Cet artiste (1746-1823) était célèbre par ses soleils couchants et surtout ses nombreux panoramas dont ceux de Rome et de Naples, exécutés sans doute à l'époque de la lettre. Bien qu'elle soit peu importante, elle nous montre que les connaissances artistiques du diplomate étaient connues et appréciées en haut lieu⁹.

Finalement Pie VII avait signé le concordat en juillet 1801. On sait que Cacault évita une rupture des pourparlers en faisant venir à Paris le cardinal Consalvi, mais il nous manque encore une étude détaillée sur les dessous de cette signature. Ce n'est qu'assez tardivement que le «ministre de la République» recevra, en avril 1802, son titre d'ambassadeur de France à Rome.

À cette occasion, et sacrifiant d'ailleurs tardivement à une mode à laquelle Napoléon mettra bientôt fin, l'ambassadeur se fit graver un en-tête de lettre avec vignette, qui jusqu'à présent semble resté inédit car il ne figure pas dans l'ouvrage classique de Boppe et Bonnet sur les vignettes révolutionnaires. Celle de Cacault représente la République, de face, tenant les symboles habituels, à droite la pique surmontée d'un bonnet phrygien, à gauche le faisceau de licteur. L'encadrement se compose à droite de canons, boulets et drapeaux avec une branche de laurier, ce qui est un motif fréquent, mais à gauche d'une corne d'abondance déversant les produits de la nature, surmontée d'une branche de chêne, représentation mixte qui reste assez rare dans les vignettes, ont noté Boppe et Bonnet. Le visage de la République est d'ailleurs, à notre avis, bien moins sévère qu'à l'ordinaire. Cette vignette n'est pas signée et on ne saurait l'attribuer à un des nombreux graveurs spécialisés dans le genre comme Roger, Gatteaux, Prud'hon ou Queverdo. Elle ne nous semble d'ailleurs pas l'œuvre d'un artiste professionnel car, malgré son harmonie, elle comporte de menus défauts, notamment dans les bras et les pieds. Nous pensons qu'elle est peut-être due à Cacault lui-même ou à son frère ; mais nous ne savons pas s'ils gravaient. Nous ne pouvons dire non plus à combien d'épreuves la planche a été tirée.

Nous en avons retrouvé plusieurs exemplaires dont le plus ancien figure sur une lettre du 3 vendémiaire an XI (25 septembre 1802) adressée au conseiller d'État Jean-Étienne-Marie Portalis (1746-1807) qui faisait alors fonction de ministre des Cultes. Elle concerne une des suites immédiates du Concordat, fort peu étudiée par les historiens : la nomination des cinq cardinaux français retenus par le consistoire, notamment le vieux monseigneur de Belloy qui venait d'être nommé archevêque de Paris, le frère de Cambacérès archevêque de Rouen, et surtout l'oncle de Napoléon

⁹ Une page in-folio sur en-tête imprimé. Nous n'estimons pas utile de publier une autre lettre de Talleyrand à Cacault du 12 floréal an IX (2 mai 1801) relative aux difficultés survenant aux acquéreurs français de domaines nationaux dans l'état pontifical.

Joseph Fesch. Le choix de ce dernier, auquel son neveu tenait beaucoup, avait été délicat car Fesch, d'abord prêtre constitutionnel, avait jeté le froc aux orties en 1793. Mais il avait sans difficulté repris la soutane en 1803 et avait été rapidement promu archevêque de Lyon.

La lettre n'est qu'une minute de la main d'un secrétaire, mais elle comporte de multiples corrections de la main de Cacault. Nous la pensons inédite, mais nous laisserons à un spécialiste le soin de vérifier les détails qui y figurent sur les deux promotions de cardinaux. Si l'on s'en tient à son contenu, la nomination des cardinaux français n'avait pas encore eu lieu en septembre 1802, alors qu'il est habituellement admis que la décision de Pie VII est du 8 juillet. Il est évident que le choix principal du Premier Consul s'était porté sur son oncle et que pour les autres, comme le dit la lettre, il les lui «nommera à l'oreille». En tout cas ce document montre que, là aussi, notre concitoyen nantais a joué un rôle important, peut-être un peu occulte, dans la décision à intervenir.

L'avant-dernière lettre que nous présentons, du 7 floréal an XI (8 avril 1803), est adressée au sénateur Lucien Bonaparte, un des auteurs du Coup d'État du 18 brumaire, qui sera ministre de l'Intérieur du 5 décembre 1799 au 3 novembre 1800, poste dont il démissionnera à la suite d'une brouille avec son frère. Bien que seulement signée, ce n'est pas une minute car elle comporte une mention de réponse en marge. Cacault y informe son collègue au Sénat de son remplacement comme ambassadeur à Rome par le cardinal Fesch qui est son ami. Outre son attachement au Premier Consul et à sa famille, qu'il manifesterait encore dans d'autres lettres, et qui ici ne semble pas de commande comme on l'a souvent pensé (car Lucien était plutôt en désaccord avec son aîné), il nous donne surtout d'intéressantes précisions sur sa collection de tableaux qu'il souhaite pouvoir aller mettre en ordre à Clisson, espérant pouvoir aussi contempler celle de son correspondant (sur laquelle nous ne savons pas grand chose), insistant enfin sur celle du cardinal Fesch, son successeur, à qui il reproche de la garder en magasin. Cacault s'est rarement expliqué sur ses goûts de collectionneur. Le passage de cette lettre, même limité à l'école italienne, est important car il nous montre que les œuvres médiocres n'étaient pas exclues de son choix, essentiellement pour des raisons didactiques.

Fesch était en relations épistolaires depuis plusieurs années car, dans une lettre consultée en librairie, il demande au banquier Perrégaux le 6 messidor an IX (15 juillet 1801) ce qu'il doit lui répondre «si toutefois vous avez eu le temps de songer à envoyer les 3 000 [livres] à son frère Cacault à Nantes, place des Agriculteurs¹⁰». L'ambassadeur avait en effet des comptes bancaires à Paris chez Perrégaux et à Rome chez Giovanni

¹⁰ Pièce n° 115 du catalogue de la librairie «Les autographes» de février 2000.

Torlonia (1756-1829), une des plus grosses banques de la ville. Il ne nous semble pas inutile à ce propos de dire quelques mots de ses ressources. Comme ambassadeur à Rome il percevait des appointements annuels de 48 000 F. Il avait ensuite reçu, à son départ de Paris, 4 000 F de frais de déplacement et 17 000 F de frais d'installation. Même sans fortune immobilière (séjournant en Italie, il n'avait pu faire de fructueux achats de biens nationaux dans la région nantaise), il disposait de ressources considérables pour l'époque. Il est vrai aussi que le marché romain offrait un choix d'œuvres d'art à des prix défiant toute concurrence, les événements ayant fait fuir les amateurs étrangers. Et plus de six mois après son rappel son compte bancaire romain comportait un solde important¹¹. À son retour en Bretagne il percevait encore une pension de sénateur de 25 000 F, nous dit son biographe. On peut donc penser avec vraisemblance qu'il a aidé son frère dans ses acquisitions immobilières à Clisson car le terrain y était encore très bon marché après les dégâts causés par la chouannerie.

Cacault semble avoir été informé de la décision consulaire par une lettre du 9 avril 1803 dont fait état M. Bourdeaut, qui donne des extraits non datés de la réponse de l'intéressé¹², mais manifestement du même mois et qui, tout en louant Bonaparte, insiste sur une retraite justifiée par son état de santé :

«[...] L'âge de 61 ans auquel je touche ne me permet plus de continuer à servir en pays étranger, d'autant plus que je souffre de quelques incommodités que je suis obligé de combattre en ne vivant que de lait». Il ajoute être enchanté de son remplacement par son intime ami Fesch et insiste ensuite sur son secrétaire d'ambassade Artaud de Montor qu'il souhaite voir maintenu à son poste. Ce diplomate (1772-1849) dont il loue les mérites, est l'auteur d'une biographie de Pie VII et d'une histoire de la peinture en Italie qui a peut-être été encouragée par son chef, mais dont celui-ci n'aura pas connaissance car l'ouvrage sera publié en 1809, trois ans après sa mort.

La dernière lettre présentée, aussi adressée à Talleyrand, est du 10 messidor an XI (29 juin 1803). C'est une minute dont l'original conservé aux Affaires étrangères ne semble avoir été publié que par extraits, notamment pour les passages concernant Chateaubriand¹³. Mais elle

¹¹ Ces chiffres sont confirmés par trois billets de Cacault que nous ne reproduisons pas, à Perrégaux, des 8 frimaire (20 décembre 1803), 7 pluviôse et 12 ventôse an XII (8 janvier et 3 mars 1804) qui semblent indiquer qu'il faisait virer son traitement de Rome à Paris, Perrégaux de son côté remboursant les avances faites par Torlonia. Le 9 pluviôse an XII, son compte créancier parisien était de 6 450 F.

¹² BOURDEAUT, *op. cit.*, p. 133-134.

¹³ Voir notamment la *Correspondance générale* de Chateaubriand, tome I, p. 229 et 535. Bien que l'éditeur ne date pas son extrait, puisé dans les archives des affaires étrangères, il s'agit bien de la lettre dont nous donnons le texte intégral. Le 10 messidor an XI, Chateaubriand écrivait à Fontanes : «Me voilà déjà logé chez M. Cacault qui me traite comme son fils».

contient de nombreuses corrections dont certaines seulement sont autographes, et la version définitive, que nous n'avons toutefois pas consulté, comporte de notables différences avec notre texte¹⁴. Il y accuse réception de la lettre du Premier Consul à présenter au pape lors de son départ ; il donne ensuite des détails sur son train de vie à Rome et le personnel que trouvera Fesch à son arrivée, revenant encore sur Artaud de Montor, dont le poste fait double emploi avec celui de Chateaubriand qu'il a logé dans sa maison avec son collègue en place.

La lettre consulaire sera remise à Pie VII le 13 juillet 1803 ; celui-ci y répondra par un bref très élogieux pour l'ancien ambassadeur, à qui il fera d'ailleurs divers cadeaux.

Malheureusement Cacault ne jouira que fort peu de temps de sa retraite et n'aura pas le loisir, comme il le projetait, d'ouvrir son « musée » au public. Le 10 octobre 1805, il décédait à Clisson.

Jean-Louis DEBAUVE

RÉSUMÉ

Le Clissonnais François Cacault, ambassadeur de France à Florence et à Rome sous le Consulat, un des signataires du Concordat, a beaucoup écrit, mais ses papiers semblent avoir disparu. Sont ici présentées six lettres inédites de la collection de l'auteur, entre 1797 et 1803. Quatre sont adressées à Bonaparte, son frère Lucien, Portalis et Talleyrand, et deux sont adressées à Cacault par Berthier et Talleyrand. Elles ont pour objet l'exécution du traité de Tolentino, la promotion des nouveaux cardinaux, dont le cardinal Fesch qui lui succédera à Rome, et les collections de tableaux de Berthier, Fesch et Lucien Bonaparte. Cacault apporte à ce sujet quelques détails sur sa propre collection qui formera ensuite le fonds initial du musée de Nantes.

¹⁴ 2 pages 1/4 in-folio, sans signature, mais avec sa vignette.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

A. BOURDEAUT, «François et Pierre Cacault : les origines du Concordat et le musée des Beaux-Arts de Nantes», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1927, N° 2, p. 75-182.

Claude SOUVIRON et Vincent ROUSSEAU, *Catalogue de l'exposition «anniversaires»*, Musée des Beaux-Arts de Nantes, 1980.

Clisson ou le retour d'Italie, Cahiers de l'inventaire, 1990 (recueil collectif par divers auteurs. La bibliographie indique par erreur, p. 84 que la notice de Bourdeaut a été publiée en 1936 au lieu de 1927).

Yves LEMOINE, *La diplomatie française pendant la Révolution*, Michel de Maulne, 1989 (Est en réalité un catalogue d'exposition).

Charles JORET, «Cacault écrivain», *Annales de Bretagne*, 1904-1905, p. 409-430.

Léon SÉCHÉ, «Figures bretonnes : François Cacault [...] d'après sa correspondance [...]», *Revue des provinces de l'Ouest*, août 1893.

BOPPE et BONNET, *Les vignettes emblématiques sous la Révolution*, Berger-Levrault, 1911.



LETTRE DE ET À CACAULT

I. CACAULT À BONAPARTE

À Rome, 19 germinal, an 5^e.
Citoyen Général en chef

J'ai l'honneur de vous envoyer cy joint copie de la note que j'ai reçue aujourd'hui du cardinal secrétaire d'État ; je vous prie d'avoir la bonté de la lire.

J'envoie au citoyen Haller pour quatre millions de lettres de change passées à son ordre, ce qui fait avec les dix-huit millions précédemment payés une somme de vingt-deux millions que j'ai reçû. L'alun¹ expédié à Gênes et d'autres sommes payées vont à près d'un million. Ainsi, en voilà vingt-trois d'assurés. J'espère, sous peu de temps recevoir encore trois millions, moitié en argenterie et l'autre moitié en diamants. Le reste sera d'une difficulté extrême à arracher ; tout est à sec.

J'ai reçu l'arrêté du Directoire en date du 2 brumaire, an 5, qui me nomme Ministre plénipotentiaire près du grand duc² ; mais il ne m'est parvenu ni lettres de créance, ni instructions.

Il me manque un n° des lettres du Ministre ; c'est peut-être la dépêche à laquelle étaient jointes mes lettres de créance.

Je ne vois pas que rien d'important m'appelle à Florence et je suis ici de la plus grande nécessité pour tout maintenir dans le calme et la bonne intelligence jusqu'à ce que la totalité des objets d'art soit partie et que toutes les conditions du traité soient accomplies.

On s'inquiète beaucoup à cette cour de ce que la ratification du corps législatif n'arrive pas, et de ce qu'il n'est pas encore question de la présentation du traité aux deux conseils.

Berthollet et l'expert qui nous a servi ici dans l'appréciation des diamants partiront demain pour aller à Modène et y assister à l'ouverture des caisses qu'ils ont arrangées ici.

Je vous prie, Citoyen Général en chef, d'agréer mon dévouement.

Cacault

[En marge gauche, en tête :]

N° 18. Il vous invite à lire la lettre du secrétaire d'état. Il envoie à Haller 4 millions de lettres de change ce qui fait 22 millions avec environ un million de marchandises expédiées à Gênes.

Le reste sera très difficile à arracher.

R. au Comm. ord. en chef.

¹ Mot douteux. Dans toutes les lettres, nous avons normalisé la ponctuation et les majuscules.

² Le grand duc de Toscane. Cacault avait obtenu en 1793 qu'il quitte la coalition anti-française.

II. BERTHIER À CACAULT

ARMÉE D'ITALIE LIBERTÉ ÉGALITÉ

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Au quartier général de Loïben³ ce 27 germinal l'an 5 de la République,
Française, une et indivisible,

LE GÉNÉRAL DE DIVISION CHEF DE L'ÉTAT MAJOR

au citoyen Cacaault Ministre de la République française à Rome.

Je vous prie mon cher Cacaault de vouloir bien me faire le plaisir de faire remettre au citoyen Gros commissaire pour les arts à Rome, l'argent dont il pourroit avoir besoin pour payer quelques acquisitions que je le prie de me faire – ce qui peut monter à environ 60 ou 80 sequins.

Mandés moi aussitôt comment je pourrès vous faire passer cette somme – soit par le premier courrier – soit si vous voulés tirer une lettre de change payable à vue sur moi.

J'espère que dans ce moment mon cher ami – la paix se signe avec l'Empereur – nous aurons la limite du Rhin et que la république Cispadane et celle Lombarde seront reconnûes – nous avons profité de nos succès pour nous élancer en masse comme la foudre sur Vienne sous les murs de laquelle place l'Empereur nous a arrêté en envoyant un ambassadeur pour traiter⁴.

Je vous embrasse mon cher Cacaault – employé moi si je peux vous être util[e] dans ce pays ou dans tout autre.

Aldre Berthier

³ Sic pour Leoben. Sauf le lieu et la date, cet en-tête est imprimé. En marge, n° 76 en rouge.

⁴ Les préliminaires de paix de Leoben, signés le 18 avril 1797, laissaient en suspens le problème de la rive gauche du Rhin. Bonaparte avait fait proclamer la République Cispadane (région de Modène) le 16 octobre 1796. Elle deviendra, le 9 juillet 1797, avec la Lombardie, la république Cisalpine.

III. TALLEYRAND À CACAULT

LIBERTÉ (Vignette) ÉGALITÉ

Paris, le 5 fructidor de l'an 9 de la République française, une et indivisible.

Le Ministre des Relations extérieures au citoyen Cacaault, Ministre de la République à Rome⁵.

Le C^{en} Thayer se propose, citoyen, d'exposer en Panorama les vues des principales villes de l'Italie ; et le C^{en} Prevost, peintre paysagiste, se rend dans ce pays pour les dessiner. Le succès qu'on obtenu les Panorama de Paris, de Lyon et de Toulon, dont le public jouit ici, fait désirer à tous les amateurs d'un genre de tableau si intéressant, que le nombre s'en augmente, et qu'on puisse réunir à Paris les vues des plus [belles⁶] villes de l'Europe.

Le C^{en} Prevost mérite à tous égards la commission qu'il a reçue pour l'Italie. Dans les trois *Panorama* qu'il a déjà exécutés, il a trouvé l'art de pousser aussi loin qu'il était possible, l'illusion de la peinture. Je vous recommande spécialement cet artiste distingué, et je vous invite à lui procurer toutes les facilités dont il pourra avoir besoin pour dessiner les villes et les sites dont les vues doivent entrer dans notre galerie de *Panorama*.

Je vous salue.

Ch. Mau. Talleyrand

IV. CACAULT À PORTALIS

LIBERTÉ ÉGALITÉ

République française.

Rome 3 vendémiaire an 11.

François Cacaault Ministre plénipotentiaire de la République française à Rome⁷.

Au citoyen Conseiller d'État Portalis chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

Citoyen Conseiller d'État,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 fructidor an 10 pour me faire connaître les intentions du premier Consul relativement à l'envoi des chapeaux de cardinal pour les évêques français qui seront promus à cette dignité.

⁵ Nous ne reproduisons pas intégralement l'en-tête imprimé, qui porte le n° 4 de la 2^e division. Seule la signature est autographe

⁶ Mot omis.

⁷ En-tête gravé sauf la date.

J'ai donné au ministre des Relations extérieures, qui jusqu'à présent m'avait écrit sur ce qui concerne les cardinaux, des renseignements que je le prie de vous communiquer, et notamment le règlement de la cour de Rome sur ce qui regarde l'envoi de la *beretta* ou calotte rouge, et sur l'envoi du bonnet carré de même couleur car jamais le Pape n'envoie le chapeau. On doit venir le prendre à Rome. Mais sans avoir reçu le chapeau on porte l'habit de cardinal et il ne manque rien pour en exercer tous les droits et jouir de tous honneurs⁸.

Il y a sur cette matière des points de droit public, des règles sacrées, et des usages constamment suivis que les grands hommes de la France ont oubliés aujourd'hui et ont beaucoup de peine à apprendre. Il y a longtemps qu'on ne lit plus les mêmes livres à Paris et à Rome en sorte qu'il n'y a plus en France d'autre docteur que moi⁹ dans ces graves minuties, les étiquettes et les rubriques de la cour pontificale.

C'est un point de droit public auquel le Pape est assujéti d'accorder à toutes les puissances catholiques, qui ont le droit de nomination, un cardinal à chaque promotion des couronnes. Il n'en peut accorder un de plus à aucune d'elles sans le consentement des autres cours.

Dans la promotion des couronnes qui doit avoir lieu incessamment, le premier Consul aura le droit de nommer un cardinal, et je vous envoie cy joint la formule de la lettre qu'on a pu retrouver ici écrite par Louis XV pour le cardinal de la Rochefoucault.

Les archives du St Siège ont été saccagées dans la révolution, en sorte que nous n'avons pu trouver que la formule que je vous envoie, d'une lettre qui avait un double objet celui de la promotion au chapeau, et de la nomination au ministère à Rome.

Vous en prendrez au besoin ce qui conviendra : car il faut que le premier Consul écrive au Pape une lettre dans cette forme pour nommer un cardinal à la promotion des couronnes.

Il a été convenu que le Pape ferait d'autres cardinaux pour la France à l'occasion du Concordat ; mais ceux-là sont censés du choix du St Père, et le premier Consul les lui nommera à l'oreille sans user de la formalité d'une présentation en forme.

L'Empereur a déjà consenti à cette promotion extraordinaire pour la France. On attend encore le consentement de l'Espagne et du Portugal. Après cela tout sera en règle. Il ne nous faudra plus que la mort de deux ou trois cardinaux qui ne peut manquer d'arriver à la chute des feuilles, et le Pape fera au mois de novembre les deux promotions à la fois savoir celle des couronnes et celle extraordinaire pour la France en [l']honneur du Concordat.

Il n'y aura pas eu depuis longtemps une si nombreuse promotion ; nous aurons à Rome des illuminations générales et très brillantes ; vous savez que les cardinaux sont égaux aux Rois et au dessus des princes ; tout ce cérémonial de

⁸ Phrase ajoutée par Cacault.

⁹ Fin de phrase corrigée par Cacault qui a biffé : «je suis aujourd'hui le seul savant français et plus docte que vous».

Rome est réglé sur cette haute maxime : un cardinal ne donne jamais la droite à personne pas même aux ambassadeurs lorsqu'il les reçoit dans son palais¹⁰.

Après que le Pape aura proclamé en consistoire les nouveaux cardinaux il enverra à chacun des élus un courrier extraordinaire porter l'heureuse nouvelle de sa promotion qui lui est annoncée par une lettre du card. secrétaire d'État. Ce courrier remet au nouveau cardinal une calotte rouge, et dès qu'il [l']a reçue il jouit de la dignité : il est cardinal.

Ce courrier extraordinaire est choisi aujourd'hui parmi les gardes nobles de Sa Sainteté, et celui qu'on enverra en France sera d'une des premières familles de l'état romain.

Suivant la règle stricte, il faudrait envoyer autant de gardes nobles qu'il sera accordé de chapeaux à la France, mais je ferai en sorte qu'il n'en soit envoyé qu'un. Il est d'usage que le nouveau cardinal fasse au garde noble porteur de la calotte rouge un présent. Le cardinal Pignatelli à qui la calotte a été envoyée de Rome à Palerme a donné à celui qui la lui a portée une boîte d'or dans laquelle il y avait 4 mille francs¹¹.

Le Pape expédie ensuite un prélat pour porter aux mêmes nouveaux cardinaux le bonnet quarré rouge. Ce prélat est chargé de recevoir le serment, et d'accomplir avec le nouveau cardinal ce qui est de cérémonies religieuses. Ce serait encore le cas d'envoyer autant de prélats qu'il y aurait de nouveaux cardinaux mais le Pape ne fera partir qu'un prélat. On doit faire aussi un présent à ce prélat qui paye les frais du voyage ou lui donner une abbaye.

L'ancien usage qui est toujours ici une loi irréfragable est d'envoyer pour ces occasions, comme pour porter les langes aux reines qui mettent au monde un prince, un prélat dit ici *di Mantellone*. Ce sont ceux du service domestique du Pape. Il se trouve quelquefois parmi eux des jeunes gens de la première distinction qui entrent ainsi en prélatrice; mais aujourd'hui il n'y en a pas un seul de la première naissance.

Les prélats qu'on appelle ici *di mantelletta* et qui sont dans les charges d'un degré supérieur, ne sauraient être envoyés pour de telles commissions : car si on envoyait aujourd'hui en France un de ces personnages, il faudrait ensuite faire la même chose pour l'Empereur, pour l'Espagne etc. Et comme cela n'a jamais été on ne le fera jamais ici où règne le principe fondamental de ne rien innover.

Je ne crois pas que nos évêques soient assez riches pour satisfaire aux générosités d'usage de la part des nouveaux cardinaux à l'égard des favoris du Pape qui leur porteront la calotte et le bonnet quarré mais le 1^{er} Consul y pourvoiera avec sa noblesse ordinaire d'autant mieux que tout sera simplifié en n'envoyant en France qu'un garde noble et un Prélat¹².

Le Pape actuel ne fait absolument rien pour ses neveux. S'il y en avait eu un d'entre eux en prélatrice, j'aurais tâché de le faire envoyer en France. Le St Père n'a

¹⁰ Alinéa ajouté par Cacault.

¹¹ Cacault a ajouté les deux dernières phrases.

¹² La partie après : «l'Espagne» est ajoutée avec de nombreuses corrections que nous ne reproduisons pas.

montré pour aucun jeune prélat des sentiments de prédilection ; en sorte que S.S. et le card. secrétaire d'État qui veulent satisfaire à la demande du premier Consul dont ils sentent l'obligeance, ont dû s'efforcer pour trouver le sujet qu'il nous fait et quoi qu'il s'agisse de donner une commission très brillante et que la générosité et ensuite la protection rendront très utile, il a été difficile de trouver un prélat tel que vous le demandés hors de la classe de ceux en charge¹³.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Cacault

V. CACAULT à LUCIEN BONAPARTE

[Même en tête gravé. Mention Rep. en marge.]

Rome 7 floréal an onze.

Au citoyen Lucien Bonaparte Sénateur,
Citoyen Sénateur,

Je vais devenir encore une fois votre collègue. C'est ce qui me comble de joie.

Est-il possible que vous n'ayez pas su en m'écrivant le 24 germinal l'envoi du cardinal Fesch à Rome ?

Le premier Consul a réglé pour moi les choses comme il sait toujours faire avec la noblesse et la bonté les plus touchantes.

Je suis comblé de joie de me rapprocher de lui, de vous, du C^{en} Joseph et de toute la respectable et aimable famille au chef de laquelle je dois les occasions que j'ai eues d'acquérir de l'honneur, et la solidité d'une fortune au dessus de mon ambition.

J'aurai bientôt le plaisir d'aller contempler vos tableaux.

J'aurai, j'espère, la liberté d'aller arranger les miens à Clisson.

Pourquoi le cardinal Fesch garde-t-il les siens en magasin ?

¹³ La fin de l'alinéa est rajoutée avec diverses ratures et Cacault a biffé l'alinéa suivant : « Ils ont enfin jetté les yeux sur un jeune homme d'environ 20 ans destiné à la carrière ecclésiastique : c'est le fils de Mr le Duc de Bracciano, l'un des plus grands seigneurs d'Italie et de Rome. On fera ce jeune homme prélat de Mantellone pour pourvoir l'envoyer en France s'il a ensuite du mérite, il va s'inscrire sur les tablettes du premier Consul, et je vois dans l'avenir que nous venons de faire un Pape. » (Il s'agit sans doute du fils aîné de son banquier romain Giovanni Torlonia. Le titre et celui d'un prélat domestique de la maison papale.)

Il faut exposer, et mettre sous les yeux des français même les tableaux médiocres de l'école d'Italie dont le mérite à l'égard du stile, s'il peut être enfin bien senti, dissipera le mauvais goût maniéré et affecté des ouvrages de nos artistes depuis 100 ans.

Je serais un homme indigne si ma joie de rentrer en France me faisait perdre le sentiment du regret et de la peine que j'éprouve en m'éloignant du bon Pape que j'aime et de tous les autres amis que j'ai ici, mais l'âge de 60 ans commande la retraite.

Agréé, Citoyen Sénateur, mon parfait dévouement, mon tendre et inviolable attachement à votre personne.

Cacault

VI. CACAULT À TALEYRAND.

[Même en-tête gravé. Mention en marge : 2^e Division.]

Rome 10 messidor an onze.

Au citoyen Ministre des Relations extérieures.

Citoyen Ministre,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 prairial, à laquelle était jointe la lettre du premier Consul que j'aurai à présenter à Sa Sainteté en prenant congé d'elle.

L'estime que le premier Consul, ainsi que vous, citoyen Ministre, avez la bonté de me marquer d'une manière affectueuse, me pénètre de plus en plus d'attachement au Gouvernement, et d'amour pour la personne du premier Consul.

Je vous prie de l'assurer que M. le Card. Fesch qui est mon ami pourra disposer de moi comme tel, et que je serai encore animé à l'aider et à le seconder en tout ce qu'il pourra souhaiter dans les vues d'accomplir la volonté du pr. Consul qui a été et sera toujours pour moi une loi suprême et chérie.

Le secrétaire de légation Chateaubriand est arrivé à Rome. L'arrêté par lequel il a été nommé est le même que celui en vertu duquel le cit. Artaud est secrétaire de la même légation de Rome. Je les ai logés ensemble dans ma maison où ils vivent en frères, sans qu'il y ait ni premier ni second.

Si votre intention est de rappeler le C^{en} Artaud dont nous sommes tous parfaitement contents, j'aurais bien désiré que le 1^{er} Consul lui accordât un autre destination marquée.

Ce jeune homme de mérite a encore plus besoin que moi d'être soutenu et encouragé dans la carrière où il est entré après avoir fait son devoir dans les armées.

C'est vous C^{en} Ministre, qui me l'avez donné. Il a rempli toutes nos espérances. Il est aimé à Rome où le public serait surpris de le voir partir sans être appelé à une autre place. S'il était possible de lui en désigner une lorsque vous le rappellerez, je serais en mon particulier très sensible à cette grâce¹⁴.

M. le Card. Fesch qui arrivera dans quelques jours pourra s'établir très convenablement dans ma maison. Il sera reçu avec cordialité à mon bénéfice de portion congrue : il lui sera facile de tout agrandir avec plus de moyens ; la maison est vaste. Il trouvera dedans une bonne composition de domestiques bien dressés et tout ce qu'il lui faut pour figurer en arrivant. Il ne saura pas ce qu'il en coûte à purger une grande maison de voleurs, à la composer de bonnes gens et à y établir l'ordre et la dignité convenables. Je me fais un plaisir de lui remettre et les affaires et ma maison dans un bon état.

[Non signé]

¹⁴ Ici, un début d'alinéa biffé : «il y a quelque chose de dur à l'égard de ma légation».